



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-001

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trois mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : le 24 février 2026

**Nombre de conseillers** : 10

**Nombre de présents** : 9

**Nombre de conseillers ayant donné procuration** : 0

**Nombre de votants** : 9

### Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoint

BAIN Guillaume, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Célie, conseillers.

### Absent non excusé :

BLUSSON Nicolas

### ◆ ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

*L'attribution des subventions est soumise à la continuité des projets de vie. Sans réalisation effective, il n'y aura pas de versement de la subvention. Celles-ci interviendront au plus tard fin mai 2026.*

Tableau des attributions de subventions pour 2026 :

ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2026
ADMR	100.00 €
Association départementale aide personnes âgées FMR	100.00 €
Ingrannes en fête	1 000.00 €
Amicale du temps libre	1 200.00 €
La Clairière	1 200.00 €
Souvenir Français	50.00 €
Accro' Pole	400.00 €
MFR GIEN (1 adolescent sur la commune en 2025)	50.00 €
Collège de TRAINOU	375.00 €
Bonnet d'âne et cerf-volant	300.00 €
PEP 45 (1 adolescent de la commune en 2026)	50.00 €
Arboretum	3 000.00 €
Clic Val d'Or (1 aide sur la commune en 2026)	50.00 €
La tribu du Bon Cens	300.00 €
<b>Total de l'enveloppe subvention</b>	<b>8 175.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
- Décide d'attribuer les subventions 2026 telles que présentées dans le tableau précédent.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,  
Ingrannes, le 3 mars 2026  
Le Maire,  
Eric POILANE

